

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 12 mars 2019 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile

NOR : TRAA1907360S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 janvier 2019 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

M. Patrick CIPRIANI, directeur de la sécurité de l'aviation civile ou son représentant, en qualité de président ;

M. Olivier HAMONIC, directeur « gestion des ressources » ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel :

FEETS FO

En qualité de membres titulaires :

M. Guilhem MAGOUTIER
M. Dominique THOMAS
M. Florian LINKE

En qualité de membres suppléants :

M. Éric LALLIS
Mme Françoise RUFFIER
M. Brice CRETINON

USAC CGT

En qualité de membres titulaires

Mme Estelle MASSIEUX
M. Laurent PONCET

En qualité de membres suppléants :

Mme Florence ESCORNE JOLY
M. Yoann PIERRE

UNSA AVIATION CIVILE

En qualité de membres titulaires

M. Alain BELLIARD
M. Frantz CHOUT
Mme Hauteclaire SIMONET

En qualité de membres suppléants :

M. Jean Marie LUCAS
Mme Pascale ROBERT
Mme Anne LAGUEYTE

SPAC-CDFT

En qualité de membres titulaires

Mme Sandrine FERRIER
M. Antoine HERVE

En qualité de membres suppléants :

Mme Olivia HACHANI
M. Jean Christophe SALUSTE

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 mars 2019.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile

P. CIPRIANI

